



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>

UERP

la direction sort l'artillerie lourde

■ Depuis quelque temps, la direction stigmatise notre organisation syndicale en essayant d'asséner des contre-vérités ou en glorifiant les autres syndicats ■ Cela ne nous gênerait pas si, à un mois des élections, la direction ne sortait pas de la neutralité qui devrait être la sienne.

EPISODE 1 : ou comment revenir sur sa décision

Lors d'un CHS CT du 6 juin 2011, notre organisation syndicale a proposé un vote sur les pauses méridiennes. La quasi unanimité des organisations syndicales (sauf la CGC) a approuvé notre texte et la direction a voté pour. Une semaine plus tard, la direction revient sur ce vote. Le prétexte : SUD PTT a communiqué aux agents la décision avant la direction. Etrange de revenir sur une décision qu'elle avait elle-même approuvée. Si nous comptons le nombre de fois où la direction communique aux agents avant d'en informer les syndicats, comme le veut la réglementation, nous aurions de quoi nous aussi être fâchés. Nous aurions peut-être fait autrement si la direction prenait l'habitude d'afficher les comptes-rendus CHS CT publiquement (ce qui est la règle), ce qu'elle ne fait jamais...

EPISODE 2: l'empire contre attaque

Retour de vacances, le directeur envoie une belle lettre : « Je tiens à souligner que les signataires de cet accord social ont non seulement permis la mise en place de nouveaux moyens de prise en compte des spécificités de nos métiers, mais également ouvert de réelles opportunités de promotion à tous ». Le directeur aurait pu se contenter de signaler que l'accord était magnifique, extraordinaire, le plus mirifique depuis que l'homme existait, (ce qui à la pratique s'avère moins évident) mais non, il faut qu'il mette en avant les signataires un mois avant les élections... Nous ne voulons pas croire que la direction essaie de diriger la main de chaque postier-es dans l'urne qu'il veut voir remplie...

EPISODE 3 : le retour de la vengeance du CHS CT

Cerise sur le gâteau. L'affaire des suppléants CHS CT. Depuis plus d'un an, nous essayons de faire reconnaître que les suppléants dans le CHS CT puissent s'exprimer en voix consultative. La direction n'a jamais voulu. Nous dialoguons, mais rien ne suit. Un mois avant les élections, la direction nous sort de sa manche un jugement qui serait l'arme ultime pour faire taire SUD PTT en communiquant que SUD PTT raconte n'importe quoi en se servant de ce jugement comme preuve... Bon, loin de nous de faire une petite leçon de droit à la direction et puis cela serait trop lassant pour le lecteur de ce trac et même pour nous... Il aurait été plus simple d'accepter que les suppléants aient le droit de donner leur avis comme ce qui se pratique dans de nombreuses autres directions...

Epilogue : Mais que veut le grand méchant de la trilogie

Bon évidemment, nous nous sommes posés des questions sur les raisons d'une telle animosité. En fait nous en sommes arrivés à deux conclusions : soit nous étions des fous furieux bons à enfermer à l'asile, soit nous dérangions vraiment la direction. Comme aucun homme en blouse blanche n'est venu nous chercher, on peut raisonnablement penser que nous posons quelques problèmes à la direction dans notre défense du personnel et de tout ce qui a été acquis à l'UERP que la direction veut remettre en cause. Nous sommes les seuls à communiquer régulièrement par tract sur ce qui se passe dans les réunions par exemple... et les seuls à avoir vu les chausse-trappes de ce fameux accord social que seul SUD n'a pas signé.

Nous demandons donc que les élections se déroulent sereinement. Pour cela, il faudrait éviter de donner l'impression que le vote des futurs électeurs soient quelque peu orienté. Chacun doit pouvoir s'exprimer librement sans contrainte ni pression de toute sorte !!!